Fondation Jean Jaurès

Démocratie

LA MÉDIATION NUMÉRIQUE AU SERVICE D'UNE CITOYENNETÉ ACTIVE

Luc Belot

11/06/2015

Comment insuffler un nouvel élan à l'engagement citoyen ? Le député Luc Belot propose d'explorer la piste du numérique. En véhiculant des valeurs comme le partage, la collaboration, la construction collective, celui-ci permet des innovations citoyennes qui consolident le sentiment d'appartenance républicaine.

La promotion de l'engagement citoyen est plus que nécessaire dans un contexte politique souvent décrit comme étant en crise. Comment insuffler un nouvel élan démocratique ? Le numérique est une piste à explorer. En effet, il véhicule des valeurs proches de notre modèle social : culture du partage, de la collaboration, de la construction collective et du consensus. En ce sens, il pourrait permettre l'engagement collectif et les innovations citoyennes pour venir consolider le sentiment d'appartenance républicaine.

Pour cela, il faut avant tout développer l'accompagnement à l'usage des outils numériques afin que le plus grand nombre puisse bénéficier de ses vertus : mettre fin à la solitude des plus isolés, faciliter les démarches administratives, lutter contre le non-recours... Il peut également devenir un « levier » capable de promouvoir la vie collective sous toutes ses formes en donnant des clefs pour mieux s'informer et contribuer aux débats.

De nombreux acteurs ont déjà investis le champ de la médiation numérique. Pour encourager et structurer cette pratique, Luc Belot appelle à la constitution d'un « réseau de médiateurs volontaires » qui auraient pour mission d'initier un public varié au numérique. Il serait basé autour de deux grands pôles : la maîtrise des technologies pour gagner en autonomie et la constitution d'une culture numérique permettant de renouveler le débat démocratique, voire les formes de régulation elles-mêmes des outils numériques. Ce réseau serait constitué de lieux de médiation pour lesquels la secrétaire d'Etat au numérique a déjà proposé d'instaurer un label commun afin de reconnaître et définir ce champ d'action. L'Etat doit pouvoir accompagner cette démarche et s'investir auprès des collectivités locales afin de les aider dans leur politique d'inclusion numérique.

Le secteur public doit également pouvoir identifier et développer ses actions de médiation numérique auprès de différents publics et rejoindre ce réseau. De nombreuses pistes sont à travailler pour imaginer de nouvelles formes de coopération dans l'espace public. Il serait également souhaitable, selon Luc Belot, de reconnaître certaines données comme étant d'« intérêt général » et de favoriser leur accès pour permettre au citoyen de documenter ses choix. La capitalisation de ces expériences doit pouvoir se faire au sein d'une plateforme-ressources collaborative pour laquelle les acteurs eux-mêmes devront être associés dès sa conception. Enfin, le travail des médiateurs volontaires doit être valorisé et encouragé du fait de leur engagement au service de l'intérêt général.

Les initiatives se multiplient et constituent des signes encourageants quant au développement des outils numériques au service d'une citoyenneté active. De nouvelles formes d'engagement et de participation émergent en France telles que la consultation citoyenne en ligne ou encore les pétitions au Parlement par voie électronique chez nos voisins. Le développement de ces nouvelles pratiques ne constituera un progrès que si chacun peut y accéder de façon égale. C'est donc avant tout cette médiation numérique qu'il faut dès à présent engager.